

**CESER** : **5 février 2024**  
**Intervention n°** : **1**  
**Document** : **Budget primitif 2024**  
**Oratrice** : **Cathy Vallée**

---

Je m'exprime au nom des CCI.

Le projet de budget primitif de la Région pour 2024 affiche un effort accru en faveur de l'investissement, avec un montant de près de 800 millions d'euros affectés à ce poste. Si la progression réelle, de 4%, est à relativiser par rapport à l'inflation, la volonté de maintien du flux d'équipement au profit des territoires, des habitants et des entreprises est bienvenue dans une conjoncture qui s'annonce difficile. Dans un temps de lourdes transitions énergétiques et climatiques mais aussi de concurrences extérieures fortes, l'avenir de nos territoires et la compétitivité des activités économiques requièrent d'importants investissements publics.

L'équilibre de ce budget est construit cependant avec un recours accru à l'emprunt, signifiant une dégradation des rations financiers de la Région. Cette détérioration appelle nécessairement à la vigilance. D'autant que, malgré une inflation qui reste assez élevée, la progression des recettes s'est ralentie dès 2023 et devrait ralentir encore en 2024. Notre région, comme le reste du pays, fait face à un changement sensible de la conjoncture économique, avec un taux de croissance qui revient à un faible niveau de 0,6% selon l'INSEE pour 2024. L'enquête réalisée par la CCI Bretagne en décembre dernier auprès des entreprises met en évidence le pessimisme de leurs dirigeants pour le 1<sup>er</sup> semestre 2024, anticipant une quasi-stagnation de l'activité économique, la diminution continue de la rentabilité et, en conséquence, la contraction des investissements et des embauches.

Face à ces prévisions, nous soulignons l'exigence de renforcer les synergies de l'action de la Région avec les autres acteurs publics et à rechercher leurs complémentarités plutôt que le parallélisme des opérations, tel qu'on peut le voir sur l'accélération des transitions des entreprises projetée par la Région dans son budget et les missions menées par les chambres consulaires. De tels rapprochements seraient porteurs d'efficience de la dépense publique.

De même, nous notons que le Conseil régional maintient une forte implication dans un certain nombre d'actions qui relèvent de compétences facultatives ou partagées avec d'autres collectivités. Ces choix politiques s'appuient sur de louables justifications. Mais ce sont autant de ressources qui ne sont pas consacrées à l'accomplissement par la Région de ses compétences obligatoires, c'est-à-dire exclusives, sur lesquelles aucune autre institution n'apportera de moyens complémentaires. Cette position du Conseil régional peut conduire les autres collectivités publiques à réduire leur effort sur ces domaines partagés.

Dans cette période de difficultés à équilibrer les budgets alors que croissent les besoins, un débat sur l'allocation prioritaire des ressources et les choix des missions nous paraît essentiel.

Je vous remercie de votre attention.